

SG/A-2023-44

ARRETE DU MAIRE DE LIBOURNE

DELEGATION DE SIGNATURE à Madame Isabelle SERRES

Le Maire de Libourne,

Vu l'article R. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection de Monsieur Philippe BUISSON, Maire de Libourne, en date du 25 mai 2020,

Vu les délibérations portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du conseil municipal en date du 25 mai 2020, et du 28 juin 2023,

Vu l'arrêté n° RH-2018-050 en date du 13 mars 2018 nommant par voie de mutation Madame Isabelle SERRES,

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, donner par arrêté délégation de signature à un ou plusieurs agents communaux pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la délivrance des expéditions de ces registres, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures ;

Considérant que pour le bon fonctionnement de l'administration municipale, il y a lieu de procéder à une délégation de signature.

ARRETE

Article 1 : Madame Isabelle SERRES, assistante de la Direction générale des services, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, reçoit délégation pour :

- l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux,
- la délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux et la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.

Article 2 : Cette délégation de signature est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Maire et subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

Article 3 : La Direction générale des services et le responsable du service de gestion comptable de Coutras sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la commune de Libourne.

Fait à Libourne
Le **19 DEC. 2023**

Philippe BUISSON,
Maire de Libourne

Publié le 20 décembre 2023



MAIRIE DE LIBOURNE
Gironde

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 033-213302433-20231219-SG_A_2023_44-AR



Ampliations transmises à :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur Vincent BEAUPERTUIS,
- Service de gestion comptable de Coutras,
- Direction administrative et financière.

SPECIMENS DE SIGNATURE
Madame Isabelle SERRES

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'IS', written over a horizontal line.

Paraphe : **IS**



EST 310 81